

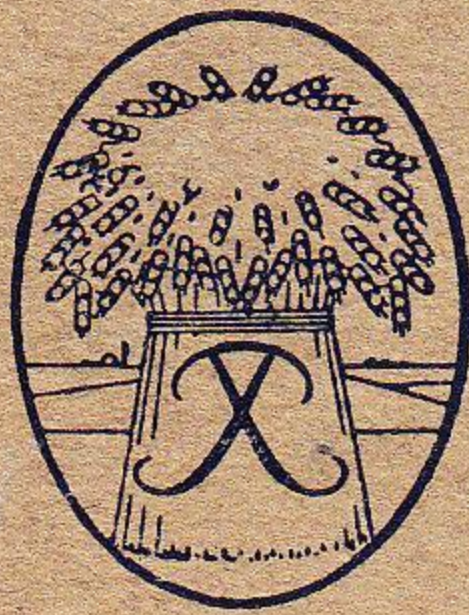
2<sup>e</sup> mille

COLLECTION DE MÉMOIRES, ÉTUDES ET DOCUMENTS  
POUR SERVIR A  
L'HISTOIRE DE LA GUERRE MONDIALE

**Souvenirs de Guerre**  
de  
**M. Erzberger**

Ancien Ministre des Finances d'Allemagne

PRÉFACE DE M. MAURICE MURET  
CORRESPONDANT DE L'INSTITUT



PAYOT, PARIS

# CHAPITRE XVI

## LA BELGIQUE

« L'Allemagne ne commencera jamais une guerre pour le seul motif qu'elle croit qu'elle lui est imposée... L'Allemagne ne commencera jamais une guerre en violant un contrat européen. Le gouvernement tient trop à être considéré comme le gardien fidèle des traités que l'Europe a conclus pour maintenir la paix. On suppose en Angleterre que la frontière franco-allemande, grâce aux préparatifs de défense français, rend impossible toute offensive et que par conséquent l'Etat-Major général allemand se verrait dans l'obligation d'envahir la Belgique. Nous ne croyons pas que des journalistes anglais, si bien renseignés qu'ils puissent être, soient à même d'épuiser les combinaisons de l'Etat-Major général allemand. En tout cas, ils se trompent s'ils s'imaginent que le gouvernement suive les vues de l'Etat-Major et leur soit soumis. Pas plus que la neutralité de la Suisse, celle de la Belgique ne sera jamais violée par l'Allemagne. »

Ces paroles mémorables ont été prononcées par le prince Bismarck il y a plus de 30 ans (*Post* n° 54, 24 février 1887). Elles n'ont jamais été, avant la guerre, révoquées, mais au contraire, elles ont été souvent soulignées par ses successeurs. Lors de la discussion du budget de l'année 1913, au cours d'une séance secrète du Reichstag, on discuta la neutralité de la Belgique. Le secrétaire d'Etat von Jagow déclara nettement que l'Allemagne ne violerait pas la neutralité belge, quoi qu'il advînt. Le ministre de la Guerre, von Heeringen, interrogé,

de son côté, sur la conception des militaires, affirma que le haut commandement allemand respecterait la neutralité de la Belgique aussi longtemps que la respecteraient les adversaires de l'Allemagne. Lorsque, durant l'été 1913, un débat international se produisit sur le même sujet, j'ai déclaré, durant le Congrès des catholiques allemands à Metz, à un haut fonctionnaire belge qui y assistait, qu'en aucun cas on ne songeait en Allemagne à une marche des troupes à travers la Belgique. J'avais ajouté foi aux paroles de nos dirigeants responsables. Cet entretien, publié par la presse avec mon approbation, a naturellement été rappelé au public après l'invasion de la Belgique en 1914. On m'accusa d'avoir voulu, avant la guerre, abuser perfidement la Belgique. Ce n'est pas vrai. J'ai fait cette déclaration de bonne foi, en me rappelant le mémorable principe que le prince Bismarck avait établi et conformément auquel il aurait certainement agi dans un cas analogue à celui de 1914.

La marche des troupes à travers la Belgique se produisit sans que le Reichstag eût été consulté. Lorsqu'il se réunit le 4 août, les troupes allemandes étaient déjà, comme le Chancelier le déclara publiquement, en territoire belge. En petit comité, on s'est demandé alors si une protestation ne devait pas se produire au Reichstag. On y renonça parce que l'autorité compétente assura que la neutralité belge avait déjà été violée avant l'entrée de nos troupes. Des militaires et des hommes politiques me dirent que, deux jours avant la déclaration de guerre, il y avait eu des troupes françaises à Namur. On racontait bien d'autres choses encore. Pendant la guerre, je fis une enquête qui me permit de constater que certains soldats et officiers français avaient été vus, quelques jours avant la guerre, à la gare de Namur, mais que c'étaient des Français occupés en Belgique qui avaient avec eux leur uniforme, et qui répondaient à l'ordre de mobilisation. L'opinion publique allemande a été trompée pendant longtemps : on lui assurait que l'Entente avait d'abord violé la neutralité belge, qu'une armée ennemie allait tomber sur les derrières des troupes allemandes et entrer dans le

bassin industriel rhénan. D'autres allaient moins loin. Ils disaient : Si l'Allemagne n'avait pas envahi la Belgique, l'Entente l'aurait fait sûrement. Ils oubliaient que la concentration de l'armée française au moment de la guerre avait eu lieu de telle sorte que la frontière, du côté de la Belgique, restait presque sans défense. Les bruits faux relatifs à une violation de la neutralité belge par l'Entente furent confirmés par la publication de documents provenant des archives du ministère des Affaires Etrangères de Bruxelles. Il y était question d'entretiens entre les militaires belges et anglais au sujet de l'éventualité de l'entrée des troupes allemandes. On comprend dès lors que les premiers temps après la déclaration de guerre l'opinion publique allemande exigeât des garanties toutes spéciales à l'égard de la Belgique au moment où la paix serait conclue. Bien des éléments de la population ne veulent pas encore admettre que l'Allemagne ait violé la neutralité belge sans s'être trouvée « en état de légitime défense. »

Je ne compris tout le dommage politique que nous causa l'invasion de la Belgique que lors de mes fréquents séjours à l'étranger neutre. La question belge se trouvait toujours au premier plan des conversations. En Allemagne même, l'opinion publique fut surexcitée par les informations relatives à la guerre de francs-tireurs. On disait que le clergé belge y avait pris une part active. Malgré tous mes efforts et toutes mes enquêtes, je n'ai pas constaté une fois qu'il fût prouvé qu'un seul ecclésiastique belge ait pris part à une guerre de francs-tireurs. Les enquêtes n'ont jamais abouti qu'à des présomptions, des suppositions, souvent à des confusions.

Les quatre ans d'occupation que subit la Belgique furent pour elle une douloureuse école. Je me suis efforcé de soulager ces misères. Il était extrêmement difficile, à peine possible, de faire bénéficier la généralité du peuple belge de ces soulagements. En plusieurs cas particuliers, j'ai cependant réussi à obtenir des grâces, des remises de peines, d'expulsions, des adoucissements. C'est avec une grande énergie que je m'élevai contre les dépor-

tations belges. Le gouvernement allemand, en édictant les déportations, s'est laissé guider par les motifs suivants : on ne déporterait que les sans-travail, puisque n'importe comment il fallait les nourrir ; le blocus anglais rendait nécessaire l'utilisation de toutes les forces de travail même dans le pays occupé ; le travail forcé n'était pas en contradiction avec les conventions de La Haye (article 43) ; en Allemagne, les ouvriers trouveraient une occupation payée. Il m'était impossible de partager ce point de vue. Je le dis au Reichstag et dans de nombreux entretiens dans les milieux officiels. Si on voulait combattre le chômage — disais-je — on n'a qu'à instituer le travail forcé en Belgique même. Mais il ne faut pas transporter ces gens en Allemagne. Déporter sans choix jusqu'à des professeurs d'université, des négociants qui n'étaient pas des sans-travail produirait un effet désastreux dans l'univers entier. J'ai souvent déclaré que l'effet politique de ces déportations serait fatal au prestige politique de l'Allemagne. Le Saint-Siège fit une démarche officielle. Il se servit souvent de moi comme d'un intermédiaire près du gouvernement allemand, aussi bien pour interrompre les déportations que pour faire rentrer dans leurs foyers des déportés. Dans les milieux politiques berlinois, on comprenait bien ce que de pareilles mesures avaient de mauvais. Mais le Grand Quartier Général restait impitoyable, tout en refusant de prendre la responsabilité de ces rigueurs. Le gouvernement de Berlin avait promis au Saint-Siège de cesser les déportations. Elles continuèrent cependant, et le Vatican se trouva dans une situation très désagréable, car il avait fait savoir par les voies diplomatiques et par la presse que les déportations allaient être interrompues. J'écrivis donc à Ludendorff. Le 10 juin 1917, il m'informa qu'il n'était pas au courant, et qu'il avait demandé des renseignements aux Affaires Étrangères. Je ne lâchai pas prise. Les Affaires Étrangères étaient de mon côté, et avaient nettement l'impression que le Vatican ne tolérerait pas qu'on abusât de lui. Cependant Ludendorff refusa de prendre position, bien que ces détestables mesures fussent le fait du Grand Quartier Général. Le

monde entier se mettant de la partie, l'Empereur décida que les personnes transportées à tort comme sans travail en Allemagne pouvaient immédiatement rentrer dans leurs foyers, et que les déportations devaient cesser. Toutefois, la population belge continua à être envoyée au travail forcé dans la zone des étapes franco-belges, au service de l'armée d'occupation. On chargea ces gens de travaux urgents. Ils ne pouvaient être employés à des actes de guerre contre leur patrie. D'autre part, on devait éviter autant que possible d'enlever des travailleurs à leur commune. Le gouvernement berlinois fit déclarer au Saint-Siège qu'il partageait son opinion, que les déportations étaient contre-indiquées et qu'en tout cas il ne fallait y procéder qu'avec tous les ménagements possibles. Le nonce Pacelli lui-même, à l'occasion d'un séjour à Berlin en 1915, a énergiquement agi en faveur de la cessation des déportations.

Dès qu'elles eurent commencé, j'estimai qu'il était de mon devoir d'adoucir autant qu'il était possible le sort des déportés. Sur ma proposition, et avec l'approbation des évêques allemands, on s'occupa des besoins religieux des travailleurs belges d'Allemagne. Un Père jésuite allemand fut nommé sur ma proposition rapporteur. Lui et ses auxiliaires se mirent à visiter tous les camps et tous les lieux de concentration. Des conférences eurent lieu en flamand et en français. Beaucoup de gens qui avaient été indûment déportés purent être renvoyés dans leurs foyers. Des malades obtinrent la même faveur. On fit cesser certains abus qui se produisaient dans les camps de travailleurs. Tout ce que l'administration allemande a fait de bien par le travail de la plupart de ses fonctionnaires en Belgique, les nombreuses institutions sociales nouvelles, l'application de la législation allemande au profit des travailleurs, si supérieure à la législation belge, l'application des assurances ouvrières : les déportations firent oublier tout cela en arrachant de pauvres gens à leurs familles.

Comme en Belgique le parti catholique avait gouverné jusqu'à la déclaration de guerre, la politique allemande

était doublement tenue d'entrer en relations étroites avec les milieux catholiques du pays. Le meilleur moyen à employer aurait été d'appeler des catholiques, particulièrement des gens du Rheinland et du Sud de l'Allemagne, aux postes de l'administration qu'il s'agissait de créer en Belgique. Malheureusement, je dus rappeler constamment aux autorités allemandes que le nombre des catholiques appelés en Belgique était extrêmement petit et que les nominations étaient un défi à l'équité. Les efforts qui ont été faits durant quatre ans pour modifier la situation sont restés vains. Il ne faut donc pas s'étonner que les rapports entre l'administration allemande d'occupation et la majorité du peuple aient été très peu satisfaisants, que le fossé entre l'administration allemande et le clergé belge se creusât chaque jour davantage, et que l'irritation des prêtres crût continuellement. Je proposai donc au Chancelier de créer à Berlin un bureau central qui s'occuperait exclusivement des affaires belges et de constituer dans l'administration belge un département pour les affaires ecclésiastiques. « Il traiterait toutes les questions de politique religieuse et serait en contact immédiat avec le Gouverneur militaire ». Cela était à mon avis d'autant plus nécessaire que, dans tout le département politique de Bruxelles, il n'y avait pas alors un seul catholique. Ma proposition parut bien accueillie d'abord par le gouverneur général de Bruxelles. Le cardinal Hartmann, à Cologne, y était fort sympathique. Malheureusement, j'appris de Bruxelles que les aumôniers militaires allemands de cette ville étaient contraires à la création de ce département. Ils disaient qu'ils pouvaient facilement régler les affaires en question, bien que le nonce de Bruxelles déclarât justement : « Les aumôniers militaires sont là pour s'occuper de l'armée, et non de la population civile ». L'affaire semblait progresser. Je fus donc très surpris, lorsqu'à la fin d'août 1915, le Chancelier me dit que le Gouverneur Général allemand avait été chez le Cardinal à Cologne et s'était entretenu avec lui de sa politique religieuse générale. Le Cardinal lui avait dit qu'il ne savait pas ce qu'il aurait pu faire lui-même de mieux.

Alors le gouverneur général von Bissing renonça à la création d'un département de politique religieuse, bien qu'il m'ait été possible de constater aussitôt qu'un grand malentendu avait été commis. Le Cardinal exprima le même sentiment à d'autres personnes. Le gouverneur général von Bissing m'écrivit le 11 septembre 1915 :

« Mes relations avec le clergé belge sont, en somme, satisfaisantes. Par le Nonce, mais aussi par des représentants des évêques, le contact permanent est établi avec mon département politique. Pour les missions spéciales, j'ai l'aumônier militaire Middendorf, un homme habile et plein de tact. En outre, le député du Reichstag Trimborn fait activement partie de l'administration. Ses bonnes relations avec le clergé belge ont été souvent utiles et le seront dans l'avenir. M. Trimborn surveille en qualité de rapporteur les affaires courantes de la direction des cultes. Il est donc superflu de créer un bureau spécial pour les relations avec le clergé. »

En ce qui concerne les faits et les personnes, cet avis était complètement faux, bien qu'il fût partagé par le Chancelier. Le 13 octobre, le député Trimborn me dit : « Je ne puis être rendu aucunement responsable de la politique religieuse qu'on fait ici. Je n'ai jamais eu mission de m'en occuper ». Le bureau dont je parle était nécessaire. Je n'en veux pour preuve qu'un fait : deux ecclésiastiques de Portemach « responsables de l'attitude de leurs ouailles » furent envoyés en Allemagne comme prisonniers de guerre. Tous les efforts que je fis en leur faveur restèrent longtemps absolument vains. Le bureau que je préconisais aurait été précisément indiqué pour empêcher ces très regrettables incidents. Je n'en continuai pas moins, par la parole et par la plume, à m'efforcer de réaliser une meilleure entente entre l'administration allemande et le peuple belge. Quand il se produisait des difficultés dans le domaine de la politique religieuse, je recommandais au Gouverneur Général de Bruxelles de se mettre directement en relations avec le Nonce de Bruxelles et d'éviter que, dès le début, les questions fussent présentées sous leur jour le plus défavorable. Dans la suite,



c'est la conduite que l'on adopta. Cependant, le choix de certaines personnalités impropres à leurs fonctions provoqua des difficultés inutiles. C'est ainsi que le cardinal Mercier se rendant, comme d'habitude, au cloître du Sacré-Cœur de Bruxelles pour la confirmation, fut empêché dans l'exercice de ses fonctions par le chef de police, un fonctionnaire juif. Cette histoire provoqua un grand mécontentement.

Le voyage du cardinal Mercier à travers l'Italie, à Rome, ressembla à une marche triomphale. Les ovations s'adressaient moins encore à sa haute situation ecclésiastique qu'à sa position politique. Il lui était sans doute désagréable de constater que les manifestations étaient d'origine libre-penseuse et franc-maçonne. L'Association Giordano Bruno, dont on sait la triste célébrité, y prit une part active. On s'explique donc la réserve observée par les journaux catholiques d'Italie. Quant à la presse dont disposait l'ambassadeur français de Rome, négligeant très habilement le caractère politique dont ses fonctions ecclésiastiques étaient également revêtues, elle ne se lassait point de faire l'éloge de la vertu et de la dévotion du prince de l'Eglise. L'entretien avec Briand, auteur de la loi française sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, fit naturellement sensation. Je m'aperçus que le Cardinal, non seulement exigeait une action solidaire de l'Entente en faveur de la Belgique — ce qui, à son point de vue, était légitime — mais ne cachait point qu'il était décidé à faire des difficultés à l'administration allemande lors de son retour en Belgique. Lorsqu'on connut en Allemagne quelle avait été l'attitude publique du Cardinal, les bureaux militaires se montrèrent disposés, malgré le sauf-conduit qu'avait le Cardinal, à ne pas le laisser entrer en Belgique. Il resterait en Suisse. Je m'élevai contre ces intentions, montrant à quelles complications regrettables elles devaient aboutir. Le Cardinal retournerait probablement en Italie. De Suisse ou d'Italie, il pouvait parfaitement s'adresser au peuple belge. Bien des gens exigeaient une intervention du Pape, d'autant plus qu'on craignait que l'attitude du Cardinal ne provoquât

des troubles en Belgique. On parlait de plus en plus d'interner le prince de l'Eglise. Je protestai en disant, qu'au cas où le Cardinal serait interné, il faudrait s'attendre à ce qu'un autre évêque prît sa place. On finirait par interner tour à tour tous les évêques belges. Ce fut l'opinion qu'exprimèrent en ma présence les évêques autrichiens. Ils insistèrent pour qu'on s'abstînt, si possible, d'exiler le Cardinal. Je n'ai pas besoin d'ajouter que le Saint-Siège était de cet avis. En présence des idées antagonistes exprimées dans les différents milieux allemands officiels, ce fut l'Empereur qui décida que non seulement le Cardinal pourrait rentrer dans son diocèse, mais qu'on l'y laisserait tout à fait tranquille. Le gouverneur général von Bissing a, par une lettre en date du 15 mars 1916, prévenu le Cardinal de ne plus avoir à s'occuper de politique. Il déclara qu'il ne tolérerait plus que le Cardinal « fît une politique d'excitation dont tout simple citoyen serait appelé à se justifier devant les tribunaux ». Je crois pouvoir dire que c'est grâce aux efforts de la Curie que des rapports passables furent rétablis entre l'autorité militaire allemande et la plus haute instance ecclésiastique de Belgique.

Je considérai pendant toute la guerre comme une de mes tâches politiques les plus importantes et les plus pressantes de conclure le plus tôt possible la paix avec la Belgique, soit en préparant la paix générale, soit par des préliminaires de paix, soit par une paix séparée. La tâche n'était pas facile. Les opinions qu'on exprimait en Allemagne sur les conditions à faire à la Belgique furent durant toute la guerre très divergentes. Aussitôt après que la guerre eut éclaté, le Chancelier avait excellemment déclaré qu'« il faudrait réparer le tort fait à la Belgique », que par conséquent la Belgique devait être rétablie dans sa liberté, son indépendance et sa neutralité d'autrefois. Mais bientôt on en vint à croire qu'un rétablissement de ce genre ne rétablirait pas la Belgique d'autrefois et que, par la guerre, une Belgique était née, qui était complètement dominée par l'Entente. Les premières conditions dont on parla en Allemagne tendaient à placer la Bel-

gique sous la tutelle allemande, mais non à l'annexer à l'Allemagne parce que, déclarait-on ouvertement, les représentants de la population catholique belge ne devraient pas jouir de l'égalité des droits au Reichstag allemand. C'étaient notamment les pangermanistes qui préconisaient cette condition. Ils ne voulaient donner à la Belgique qu'une sorte d'administration provinciale, à perpétuité, sous un gouverneur militaire allemand. D'autres conseillaient de diviser la Belgique entre l'Allemagne et la France, et de réaliser ainsi la paix générale. On céderait les provinces wallonnes à la France. On assurerait ainsi le ravitaillement en charbon de la France qui se trouverait détournée de l'Alsace-Lorraine. Il serait dès lors possible de créer une communauté douanière entre l'Allemagne et la France. L'industrie allemande du fer aurait la minette qui lui est nécessaire. L'Allemagne recevrait les provinces flamandes de Belgique. A Anvers, elle aurait sa sortie naturelle sur la mer. Les éléments ethniques flamands seraient incorporés à l'Allemagne. Je compris dès le début que ni sur cette base, ni sur l'autre, il ne serait possible de conclure un arrangement avec la Belgique et avec la France.

En outre, j'étais convaincu que si l'Allemagne voulait faire la paix avec la Belgique, aucun intermédiaire ne serait plus indiqué que le Saint-Siège. Là-dessus j'étais complètement d'accord avec le premier Chancelier que nous avons eu durant la guerre. Il considérait comme impossible d'incorporer la Belgique à l'Empire allemand et comme suffisant un accord économique avec une Belgique reconstituée. Le Saint-Siège fut heureux de constater que le gouvernement allemand n'avait pas en Belgique de visées annexionnistes. Il y aurait eu là une pomme de discorde, même au point de vue de l'union nationale allemande.

Toute l'affaire prit un nouvel aspect au printemps de 1916. Certaines démarches d'un parent du roi des Belges à Rome laissèrent croire que la Cour de Belgique ne répugnerait pas à un accord avec l'Allemagne. Tout dépendait naturellement des conditions acceptables de l'Allemagne.

Le 6 mai 1916, je pus dire de la part du gouvernement d'Empire au Saint-Siège :

« Le gouvernement allemand accueille avec joie toute entremise du Saint-Siège dans la question belge, comme d'ailleurs en général dans la question de la paix. Le gouvernement allemand est également prêt à procéder aussitôt à un échange de vues avec S. M. le roi des Belges sur les moyens de résoudre la question de Belgique. Etant donné la complication de cette question, le gouvernement allemand serait heureux si Sa Sainteté avait la grande bonté d'envoyer en Allemagne un homme de confiance dont le voyage devrait rester secret. On discuterait avec cet homme de confiance toutes les questions en litige, non pas seulement la question belge, mais toutes les autres. Le gouvernement allemand espère qu'une explication de ce genre constituerait un progrès considérable dans la voie de la paix générale. »

Cependant, des difficultés sérieuses surgirent à la Cour de Belgique parce que le Cabinet belge n'était pas d'accord. Ce désaccord se prolongea et l'épisode se trouva interrompu. A la fin de 1916, j'appris que dans la déclaration qu'il allait faire, à l'occasion de la deuxième année de la guerre, le Saint-Père avait l'intention de dire qu'il croyait pouvoir conclure des discours prononcés par les ministres responsables des deux grandes puissances belligérantes, l'Angleterre et l'Allemagne, que « tous les peuples en guerre sont unanimes pour vouloir rétablir la Belgique dans son ancienne indépendance ». Le gouvernement allemand me pria de faire savoir à Rome que le sort futur de la Belgique était une partie des grandes questions à régler lors de la conclusion de la paix. En novembre, je proposai de renouer le fil. Je faisais remarquer que les deux piliers principaux sur lesquels un accord pouvait se construire existaient déjà : d'une part, pas d'annexion pour l'Allemagne ; d'autre part, la Belgique ne deviendrait pas un vassal de la France et de l'Angleterre. Les chances d'accord les plus diverses pouvaient s'établir sur cette base. Le désir de paix était grand dans le peuple belge. La Belgique n'avait pas adhéré à la déclaration de Londres et ne s'était pas engagée à ne pas

conclure une paix séparée. J'ajoutai que « l'accord avec la Belgique serait le commencement de la paix générale ». Aussitôt après, une personnalité autorisée m'apprit, qu'à cause de l'offensive préparée par l'Entente, le moment n'était pas encore venu d'entamer ce genre de négociations. En ce qui concernait les conditions de la paix, il faudrait que Rome et Berlin s'entendissent d'abord pour les adoucir quelque peu. Le Saint-Siège ne cachait pas que la paix générale n'était pas concevable sans le rétablissement intégral de la Belgique.

Au milieu de juin 1917, je sus de source sûre que le ministre de Belgique à Berne avait émis l'opinion suivante : « La guerre serait finie sur le champ si l'Allemagne déclarait expressément qu'elle veut laisser la Belgique intacte ». Le Ministre se déclarait prêt à transmettre confidentiellement nos conditions. Malgré mon conseil, on ne profita pas de cette offre. En août, le Ministre répéta cette proposition. C'était, disait-il, le moyen le plus simple pour l'Allemagne d'avoir la paix. Naturellement, il ne pouvait être question pour le moment d'une union douanière, etc., avec l'Allemagne. Il croyait pouvoir supposer qu'on pourrait, de cette façon, ôter à l'Angleterre le désir de continuer la guerre. L'Allemagne ne réagit pas davantage (on décrira plus tard le rôle décisif que joua la Belgique lors de l'entremise du Pape en faveur de la paix). Au contraire, le général Ludendorff me dit le 11 septembre que la résolution du Reichstag ne devrait pas lier les mains au Chancelier, notamment dans la question belge. Il faudrait qu'à l'avenir — disait-il — l'armée anglo-française fût assez éloignée de la frontière allemande pour que notre industrie du Bas-Rhin ne se trouvât pas menacée par le développement de l'aviation. Si on rétablissait la Belgique — ajoutait-il — il faudrait que la ligne de la Meuse seule devînt la ligne de concentration des armées ennemies. Il faudrait en outre une union douanière avec la Belgique. Je lui déclarai que je suivais une voie différente : la Belgique devait devenir un pays perpétuellement neutre. Sa neutralité serait garantie par toutes les grandes Puissances. Il ne faut pas

— ajoutai-je — à cause de la Belgique, continuer la guerre. Si l'hiver prochain est rigoureux, une révolution sociale peut éclater, non seulement chez nous, mais dans toute l'Europe. Ludendorff me déclara qu'il ne croyait pas à une neutralité quelconque. Comme Ludendorff était devenu et devait rester jusqu'à la débâcle le souverain absolu de l'Allemagne, et qu'il prenait lui-même toutes les décisions politiques ou les influençait de la façon la plus essentielle, il était impossible de continuer sur cette base les négociations avec la Belgique. Cependant, au Reichstag et ailleurs, j'ai toujours répété avec insistance qu'une déclaration nette et catégorique sur le complet rétablissement de la Belgique était la condition préalable de toute négociation de paix. Je préconisai inlassablement la réparation des dommages de guerre subis par la Belgique, non seulement parce que le Chancelier avait promis cette réparation dès le début de la guerre, mais parce que l'équité et la morale l'exigeaient. Or, même dans les rangs de la fraction du Centre, je trouvai en août 1917 des résistances incompréhensibles. Enfin, je réussis, comme membre du Cabinet de guerre du prince Max de Bade, à faire partager mon opinion par le gouvernement allemand. L'Allemagne n'ouvrit la bouche au sujet de la Belgique qu'au moment où elle n'avait plus rien à dire.

# TABLE DES MATIÈRES

---

PRÉFACE DE L'AUTEUR . . . . .	VII
PRÉFACE DE M. MAURICE MURET . . . . .	IX
CHAPITRE PREMIER. — MON ACTIVITÉ DE PROPAGANDE . . . . .	15
— II. — AVANT L'ENTRÉE EN GUERRE DE L'ITALIE. . . . .	38
— III. — AU VATICAN . . . . .	60
— IV. — CHEZ L'EMPEREUR . . . . .	70
— V. — A CONSTANTINOPLE . . . . .	77
— VI. — LA QUESTION ARMÉNIENNE . . . . .	98
— VII. — LES LIEUX SAINTS A JÉRUSALEM . . . . .	107
— VIII. — LA BULGARIE . . . . .	116
— IX. — LA ROUMANIE . . . . .	128
— X. — A VIENNE . . . . .	138
— XI. — LA QUESTION ROMAINE . . . . .	153
— XII. — LA FRANC-MAÇONNERIE . . . . .	165
— XIII. — L'ALSACE-LORRAINE . . . . .	187
— XIV. — LA POLOGNE . . . . .	201
— XV. — LA LITHUANIE . . . . .	215
— XVI. — LA BELGIQUE . . . . .	230
— XVII. — LA QUESTION DE LA GUERRE SOUS-MARINE ET L'ENTRÉE EN GUERRE DE L'AMÉRIQUE . . . . .	243
— XVIII. — LES TENTATIVES EN FAVEUR DE LA PAIX . . . . .	266
— XIX. — LA RÉOLUTION DE PAIX DU REICHSTAG . . . . .	291
— XX. — L'ENTREMISE PONTIFICALE EN FAVEUR DE LA PAIX . . . . .	312
— XXI. — LE PASSAGE AU RÉGIME PARLEMENTAIRE . . . . .	331
— XXII. — LA DÉBACLE MILITAIRE . . . . .	360
— XXIII. — A COMPIÈGNE . . . . .	375
— XXIV. — L'ARMISTICE . . . . .	391
— XXV. — POUR LA CONCLUSION DE LA PAIX . . . . .	418

PAYOT & C<sup>ie</sup>, 106, Boulevard Saint-Germain, PARIS-VI<sup>e</sup>

DANS LA MÊME COLLECTION

G. CLEMENCEAU

## La France devant l'Allemagne

Un vol. in-8. . . . . 7 fr. 50

C'est toute la pensée française que M. G. Clemenceau exprime dans cet ouvrage en homme d'Etat, en philosophe, en patriote. *(La Nouvelle Revue.)*

ANDRÉ TARDIEU

## LA PAIX

Préface de GEORGES CLEMENCEAU

Un vol. in-8. . . . . 12 fr.

« ...Les commodités de la politique ont propagé dans le public la légende du plus formidable traité qu'enregistre l'histoire du monde, improvisé, bâclé par quatre hommes faillibles et mal informés, reclus dans une chambre noire, dictant au monde la loi de leur fantaisie. A cette légende, il est temps d'opposer les faits. »  
ANDRÉ TARDIEU.

SIR GEORGE ARTHUR

## Kitchener et la Guerre

(1914-1916)

Préfaces de M. Raymond POINCARÉ,  
du Maréchal JOFFRE et du Maréchal HAIG

Edition française avec une biographie de Lord Kitchener par Louis-Paul ALAUX

Un vol. in-8 orné d'un frontispice, de 2 cartes, etc. . . . . 16 fr.

Quelle a été dès le début des hostilités la clairvoyance de Kitchener; quelle fut l'importance de son rôle dans la conduite générale et l'orientation de la guerre; c'est ce que nous raconte dans le détail, avec une richesse exceptionnelle d'informations, le livre passionnant de Sir George Arthur, qui fut un intime du maréchal et son collaborateur de tous les instants au *War Office*.  
*(La Revue des Deux Mondes)*

## Mémoires du Général Galliéni

DÉFENSE DE PARIS (25 Août - 11 septembre 1914)

Un vol. in-8 illust. de 4 hors-texte et 7 cartes en déplié . . . . . 16 fr.

Aux Parisiennes et aux Parisiens qui ont vécu avec moi ces journées tragiques, je dédie ce volume.  
GÉNÉRAL GALLIÉNI (Juin 1915).

Ah! ces Mémoires de Galliéni, — quelle page d'histoire! Quel modèle! Livre digne de Tacite, par la brièveté comme par la force.  
VICTOR MARGUERITTE

ERICH LUDENDORFF, Premier Quartier-Maître général des armées allemandes

## Souvenirs de Guerre

Préface du général BUAT, chef d'Etat-Major général de l'Armée

Deux vol. in-8 ornés de 46 cartes, ensemble. . . . . 40 fr.

Par l'étendue de ses vues comme par l'autorité de son auteur, ce livre est de beaucoup l'œuvre la plus considérable qui ait paru jusqu'ici sur la guerre. *(Le Times.)*

O.-R. TANNENBERG

## La plus Grande Allemagne

LE RÊVE ALLEMAND (L'Œuvre du XX<sup>e</sup> Siècle)

Traduction française de *Gross-Deutschland* (publié en 1911)

Préface de M. Maurice MILLIoud, Professeur de Sociologie à l'Université de Lausanne

Un vol. in-8 avec 7 cartes . . . . . 9 fr.

Je ne saurais trop conseiller aux sceptiques la lecture de *La plus Grande Allemagne*... C'est un des livres qui, avec ceux du Général von Bernhardi, ont servi de catéchisme aux *feldgrau* qui inondaient la France en 1914 pour la guerre "courte et joyeuse" que leur avait promise Guillaume II.

ANDRÉ LEFÈVRE, ancien ministre de la Guerre.